

REUNION DU 27 JUIN 2018

Date de convocation et d'affichage : 20/06/18

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept juin à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Martine Réau, Fauconnier Gérard, Boulanger Marcel, Drouillat Michèle, Bouclet Thierry, Texier Victor, Dolléans Aurore.

Excusés : Beauchamp Cédric (pouvoir à Michèle Drouillat), Jean-Charles Myriam, (pouvoir à Martine Réau).

Absente : Roussel Émilie.

Monsieur Victor Texier a été élu secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

14 juillet 2018

Soirée du vendredi 13 juillet

- Paëlla à la salle Jean Gallet, à partir de 19h30.
- Retraite aux flambeaux (rendez-vous à 23h15 à la salle pour la distribution des lampions), feu d'artifice à la mare à partir de 23h30 et soirée dansante, animé par un disc-jockey : gratuit pour tous les habitants.
- Inscriptions dès maintenant auprès de Mme Réau (06.13.57.77.74). Aucune inscription ne sera prise après le 4 juillet (10 euros pour les adultes, 5 euros de 11 à 16 ans, gratuit pour les enfants de moins de 11 ans, les Pompiers et anciens Pompiers).

Journée du samedi 14 juillet :

- Rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de gerbe au monument aux morts, vin d'honneur et distribution de brioches.

Chartres Métropole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et donne lecture de la délibération :

Délibération CLECT 07 03 2017 – Transfert de la piscine des Vauroux

Dans sa séance du 7 mars 2017, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté le rapport relatif à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la piscine des Vauroux.

Ce rapport a été soumis en 2017 au vote des communes qui l'ont approuvé à la majorité qualifiée requise par le CGCT. Certaines communes ayant délibéré en dehors du délai de 3 mois qui encadre dorénavant les délais, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir a demandé que soit annulée la délibération de Chartres métropole prise en janvier 2018 et que la situation soit régularisée par un vote de l'ensemble des communes composant Chartres métropole au 1^{er} janvier 2018 - soit 66 communes – vote à intervenir dans le délai de 3 mois prévu à l'article 1609 C du Code Général des Impôts.

Par courrier du 13 avril 2018, le Président de la CLECT nous a sollicités à cet effet.

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ce rapport.

L'évaluation des charges faite par la CLECT n'a aucune incidence pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, une voix pour et 9 abstentions, Approuve le rapport de la CLECT de Chartres Métropole relatif à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la piscine des Vauroux.

Travaux

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux : église, RD 131, Pont 154 devant chez M et Mme Rosman, plateaux ralentisseurs.

Recensement de la population 2019

Monsieur le Maire informe que le recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Madame Martine Réau est nommée coordonnateur communal. Un agent recenseur sera recruté.

Questions Diverses

Monsieur le Maire annonce que les comptes ont été faits suite au retrait de la commune à la Communauté du Cœur de Beauce.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à notre rattachement à Chartres Métropole, nous changerons de trésorerie au 1^{er} janvier 2019.

Devis APS : alarme salle des fêtes. Monsieur le Maire donne lecture de devis reçu et demande à Monsieur Fauconnier Gérard de faire un devis dans une autre enseigne.

Monsieur le Maire informe qu'un entretien a eu lieu en mairie avec Madame Coulonges suite à la demande de la subvention pour l'association les P'tits Beaucerons. Après avoir expliqué les deux entités, aux membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 200€, à l'association des P'tits Beauceron pour l'année 2018. Le Conseil Municipal approuve à la majorité.

Monsieur le Maire rappelle que tous les habitants ont reçus dans leur boîte aux lettres, le livret de Chartres Métropole ainsi que le règlement de l'eau.

Madame Réau Martine propose au Conseil Municipal de verser une participation de 200€ au collectif 154. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Madame Michèle Drouillat informe que le camion poubelle ne va pas jusqu'au bout de la rue des Marais à Ymorville. Monsieur Fauconnier Gérard répond que les camions ne doivent plus reculer, les habitants doivent porter leurs bacs au bout de la rue des Marais.

Madame Michèle Drouillat demande que les informations sur le tri sélectif soient mises sur le site internet.

Madame Aurore Dolléans rappelle que le stationnement est impossible dans la rue des droits de l'homme, du fait que les habitants ont un nombre exagéré de voitures.

Madame Martine Réau fait part que les bénévoles de la bibliothèque s'opposent à la mise en place d'une boîte à Lire par l'association Les P'tits Beaucerons. Cela risquant de faire concurrence à la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h35 et ont signé les membres présents.